

## Nouvelle structure pour l'ASA

Karl Vögeli, Président ad intérim de l'ASA



Le Comité de l'ASA au travail.

Pour l'ASA, l'année 2017 était placée sous le signe d'un réexamen des structures et du renouvellement. Lors d'une retraite de deux jours, le Comité établit les bases et présenta la nouvelle orientation générale à la Conférence des Présidents du 31.10.17 à Einsiedeln. En août eut lieu le retrait inattendu de la Présidente de l'ASA, Evelyne Reich, et la reprise de sa fonction par le rapporteur.

### Assemblée des délégués de l'ASA du 09.03.17 à Bâle

A l'invitation de l'Association des retraités de Roche, l'AD eut lieu dans les locaux de la firme chimique bâloise. L'ASA remercie pour la généreuse hospitalité. Le Président Werner Wälti présenta l'association des retraités, créée il y a quatre ans. Elle compte quelque 1'200 membres et renforce ainsi sensiblement la force de l'ASA. Elisabeth Ackermann, Présidente du gouvernement du Canton de Bâle-Ville, apporta le salut du Canton. Elle souligna le ratio élevé de l'âge dans son canton, mais put aussi noter avec satisfaction, que

les habitants de plus de 65 ans se sentent subjectivement bien. Elle cita aussi les différentes offres de la ville et du bon réseautage de la ville avec les différentes organisations et offices actifs dans le domaine de la vieillesse. Le Canton de Bâle-Ville fut le premier canton, il y a plus de dix ans, à établir sa propre charte de la vieillesse.

Dans les affaires statutaires, le membre du Comité Helmut Jost, Berne, se retirant, dut être remplacé. Pour lui succéder fut élue l'ancienne Conseillère communale de Belp Fabienne Bachmann. Entretemps, elle

a repris la vice-présidence après la démission de la Présidente. Le nouveau Comité fut élu pour la période 2017–2019.

D'autres élections étaient nécessaires pour désigner les délégués de l'ASA au Conseil suisse des aînés (CSA). Roland Grunder d'Aigle fut élu à la coprésidence. De plus, du fait de la limitation du nombre de mandats au CSA (délégués: max. 12 ans) et de deux démissions, huit nouveaux délégués de l'ASA y furent élus.

### Conférences des Présidents

Le 24 avril 2017 eut lieu sous la direction de Evelyne Reich la première Conférence des Présidents de l'année à Zurich. Le thème «Vieillesse et pauvreté» fut présenté par la Coprésidente de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS -SKOS) Theres Frösch. Avec des chiffres impressionnants, elle indiqua qu'à plus de 50 ans, on peut à peine être intégré dans le marché du travail – un thème, qui préoccupe

### TABLE DES MATIÈRES

NOUVELLE STRUCTURE POUR L'ASA	1–3
EDITORIAL	2
RÉFORME DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES: LE CONSEIL NATIONAL FIXE DES LIMITES	4
AGENDA	4
IMPRESSUM	4

## EDITORIAL



Karl Vögeli,  
Président ad  
interim de  
l'ASA

### La prochaine déconfiture de la réforme des rentes est sur les rails

Cela était à attendre: avec une hâte peu helvétique, le Conseil fédéral a présenté un nouveau projet d'assainissement de l'AVS. On ne peut plus parler d'une réforme générale des rentes. Le deuxième pilier sera traité séparément - le gouvernement attend des propositions en la matière des partenaires sociaux et de la politique. Après l'échec de la solution d'un paquet, ce doublement était à attendre. Mais ce n'est pas utile pour la cause des personnes concernées.

On ne peut pas évaluer de manière très optimiste la proposition du Conseil fédéral pour la réforme de l'AVS. Avec une augmentation de la taxe à la valeur ajoutée de 1,7 pour cent, le gouvernement fédéral est allé trop loin. Une majorité au Parlement n'est pas en vue. Et les bénéficiaires de rentes - avant tout les prochains - vivront à nouveau un échange empoisonné entre politiciens, pour qui il ne s'agit pas de la cause en soi, mais d'idéologies. La coalition des opposants de droite et de gauche se dessine déjà maintenant. Le Conseil fédéral aurait pu compliquer la situation des opposants chroniques avec une proposition raisonnable, de l'ordre de grandeur de 1 pour cent de TVA. Mais ainsi l'échec est déjà programmé. Devront avaler ce brouet insipide les futurs retraités et retraitées, qui aujourd'hui sont âgés d'environ 45 ans. Comme cela est bien dit: «la politique est l'art du possible».

depuis des années l'ASA et le CSA et qui a été repris par le Conseiller fédéral Schneider-Ammann également en 2018. Selon Frösch, 264'000 personnes dépendent des prestations de l'aide sociale - bénéficiaires de longue durée en augmentation. Les coûts s'élèvent annuellement à 2 milliards de francs. Cela représente 0,2% du produit national brut. L'aide sociale est l'ultime filet de secours pour les personnes dans la misère et ne doit pas être confondue avec les prestations complémentaires qui sont accordées à environ 21% des bénéficiaires de l'AVS.

Jérôme Cosandey, Responsable du domaine Politique sociale chez Avenir Suisse, indiqua dans son exposé que, grâce à la croissance du produit intérieur brut, l'état social fut étendu au cours des 30 dernières années. Le taux de pauvreté diminue en conséquence. Mais l'effectif des retraités va croître jusqu'en 2035 d'environ un million à 2,4 millions - le nombre de personnes concernées par la pauvreté va augmenter en conséquence. En particulier les prestations complémentaires devront faire l'objet de négociations. Les cantons auraient en ce domaine encore de la marge de manoeuvre, indiqua l'orateur.

Lors de la deuxième Conférence des Présidents le 31 octobre à Einsiedeln, les Présidents de section furent informés sur la thématique des structures futures de l'ASA. Les résultats des travaux de la retraite de deux jours du Comité furent présentés. Ensuite de quoi, les participants établirent par groupes leur évaluation de la situation initiale. Ce processus est encore en cours et pourra être terminé au plus tôt au début 2019.

### Congrès de l'ASA «55+ et plus embauché?» du 7 septembre 2017

L'ASA consacra son Congrès 2017 au thème des travailleurs âgés. Ils sont inquiets car les personnes à partir de la mi-cinquantaine ne peuvent presque plus être

intégrées dans le processus de travail, lorsqu'elles sont devenues chômeuses une fois. De plus, il existe un fossé entre la perception et la réalité. Dans la perception, toujours davantage de travailleurs âgés sont licenciés ou mis en pré-retraite. Les chiffres que Bernhard Weber du Seco put présenter sont meilleurs: La proportion des forces de travail âgées a augmenté au cours des dix dernières années de 35% et, du fait du développement démographique, va encore augmenter. La proportion des 55-64 ans en Suisse dans le marché du travail est élevée, en-dessus de la moyenne. Mais il indiqua aussi qu'avec l'augmentation de l'âge, la recherche d'un emploi deviendrait toujours plus difficile. Les raisons principales sont la perte de valeur de connaissances spécifiques à l'entreprise, des préjugés portant sur la performance des collaborateurs âgés et les exigences salariales. Lors d'une nouvelle ronde de discussions en 2018 avec le Seco, sous la direction du Conseiller fédéral Schneider-Ammann, le thème sera approfondi. A cette occasion, l'ASA est également invitée et peut présenter ses propositions.

### Réforme de la prévoyance vieillesse 2020

L'ASA s'est engagée fortement avant la votation du 24 septembre 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Lors de plusieurs manifestations il fut d'abord débattu. Ensuite l'ASA décida de soutenir le projet et l'a fait savoir aussi bien dans le Bulletin, mais également



dans Internet et par un communiqué de presse. L'opinion était claire: certes le projet demandait à tous les concernés des concessions mais la solution était équilibrée. Le projet a échoué. Pour la troisième fois depuis 1995, un projet pour l'assainissement de la prévoyance vieillesse est refusé. En conséquence la congestion des réformes a augmenté. Dans quelques années, l'AVS sera confrontée à des problèmes massifs de financement. Pour l'ASA, il était et il demeure important que le niveau des rentes soit maintenu pour les futures générations. Mais seulement si les partisans du Non et du Oui à la réforme rejetée font un pas vers l'autre, il existe une chance de voir aboutir une réforme dans quelques années. L'ASA participera aux discussions.

« On peut se dédommager de la plupart des primes d'assurance maladie seulement lors des derniers sept jours de sa vie

Tiré de «Prudence, médecine! Aphorismes sur le domaine et de la santé et sur la politique de la santé», Ott Verlag, Thun

### Réforme de l'association

Il y a deux ans, le Comité de l'ASA a été renouvelé. Pas moins de 6 membres étaient nouveaux et également la présidence a changé. C'est donc le bon moment pour se remettre en question. Sommes-nous entendus? Nos processus sont-ils optimaux? Quels sont les thèmes communs? La collaboration entre l'association suisse et les sections est-elle assurée? Ces questions préoccupent le Comité. En outre, il n'est pas contesté que l'image de la présentation externe de l'association doit être modernisée. Cela concerne Internet, le Bulletin de l'ASA et d'autres canaux de communications.

La tâche est inchangée. Nous voulons redonner quelque chose à la société et nous nous engageons pour une vieillesse digne. Dans ce but, nous demandons la qualité de



C'est également une question de perspective (Bernhard Weber, Seco)

vie, l'intégration sociétale, l'indépendance et exigeons les mêmes droits et la solidarité entre jeunes et vieux. Cette tâche est réalisée, également chez nous, selon le principe fondamental de la Confédération de la base vers le sommet, par les communes et cantons. Dans la politique nationale de vieillesse, nous rassemblons les forces libérales-bourgeoises. Nous faisons du lobbying, nous intervenons et nous participons. Thématiquement nous avons les points principaux ci-après:

- Prévoyance vieillesse et sécurité sociale;
- Lutte contre la discrimination, pour l'autodétermination et un comportement de base éthique;
- Santé (soins pour la vieillesse ambulants et stationnaires, approvisionnement médical, soins palliatifs);
- Société d'information et de communication numériques (TIC);
- Mobilité et habitat.

Ces tâches de base furent réparties à la Conférence des Présidents du 31 octobre 2017. Maintenant il en va de la mise en oeuvre et de l'élaboration de propositions. Nous voulons être un fournisseur de prestations pour les associations membres, une voix libérale-bourgeoise claire au niveau fédéral pour les questions et souhaits des seniors – mais aussi une voix solidaire pour l'ensemble du pays, car il ne peut fonctionner que de manière intergénérationnelle.

En interne, nous devons amincir nos structures, afin de pouvoir réagir plus rapidement. Nous devons moderniser notre présentation. Avec Internet, nous sommes sur la bonne

voie – mais nous devons également constater que nous avons besoin pour toutes les solutions – en tant qu'organisation de bénévoles – de davantage de temps que nous pensions. Encore en suspens est la question de la présentation à retenir pour les écrits («corporate identity»), qui restent indispensables. Et nous devons nous organiser de telle manière que nous puissions réagir rapidement avec les communiqués de presse. A cet effet la création d'un secrétariat performant est nécessaire. Cela sera mis en oeuvre dans le courant de l'année 2018. Et finalement tout doit avoir un coût abordable.

### Contrat de prestations 2019 -2022

Les comptes 2017 sont lourdement déficitaires et également en 2018 il y aura encore des coûts supplémentaires. Mais ensuite le budget doit être assuré. Je me souviens que dans les années 2005/6, la cotisation annuelle dut être augmentée de Fr. 2.– à Fr. 4.–, pour payer alors les dettes. Cela ne va pas aussi loin. Mais il est nécessaire de faire des efforts significatifs pour arriver à l'équilibre.

A la fin 2018, se termine l'actuel contrat de prestations avec l'OFAS. Ce contrat passé entre l'OFAS et le CSA est important pour l'ASA et la FARES, car environ la moitié de nos recettes provient de cette source. Il semble qu'un nouveau contrat soit possible. Mais avant que les négociations soient terminées, des indications claires sont pour le moment au moins imprudentes.

L'année sous revue fut turbulente. Mais il demeure encore beaucoup à faire.

# Réforme des prestations complémentaires: le Conseil national fixe des limites

**Hans Rudolf Schuppisser**, Membre de l'ASA et du Comité du CSA

Dès le débat d'entrée, il fut clair que les propositions de renvoi seraient retirées et qu'également le Conseil national entrerait en matière sur la révision des prestations complémentaires (PC). Toutefois une partie des porte-parole des groupes considéraient comme plus importante la limitation de la croissance des coûts, que la réalisation du mandat constitutionnel des PC. Actuellement, environ 29,3% des retraitées et retraités en Suisse ne vivent que de l'AVS, y compris des PC et des allocations pour impotents.

Les PC servent à mettre en oeuvre le mandat constitutionnel, selon lequel les rentes AVS/AI doivent couvrir le minimum vital de façon appropriée. Au total 320 000 personnes en Suisse, retirent une rente AVS ou AI et dépendent des PC pour la sécurité d'existence. Cela est notamment nécessaire dans les régions citadines, pour ceux qui n'ont qu'un revenu très modeste. Mais l'augmentation des coûts des PC n'est pas seulement due au vieillissement démographique. Des transferts de coûts comme dans la réforme de l'AI ou le nouveau régime de financement

## AGENDA

→ **Séance du groupe ASA-CSA et des délégués CSA**  
Jeudi/vendredi, 10/11 mai 2018  
Estavayer-le-Lac

→ **Conférence des Présidents de l'ASA**  
Jeudi, 3 juillet 2018, 10h00  
Buffet de la gare, Olten

→ **Congrès ASA**  
Jeudi, 6 septembre 2018, Olten



**21% des bénéficiaires AVS ont besoin des prestations complémentaires.**

des soins, décidés par le Parlement les années passées, pèsent de plus en plus.

Il faut évaluer positivement le fait que tant le Conseil national que le Conseil des Etats veulent traiter dans cette réforme des PC, la proposition séparée proposée par le Conseil fédéral pour l'adaptation du montant maximal du loyer pris en compte. Il s'engage aussi également pour le soutien accru des habitats protégés, qui est important dans l'idée «ambulant plutôt que stationnaire». Avec la disposition que les chômeurs âgés à partir de l'âge de 58 ans peuvent demeurer dans leur caisse de retraites actuelle, un pas réjouissant est fait.

### Pas de mise sous tutelle

Mais les objectifs en réalité primaires de la réforme étaient le maintien des prestations actuelles et l'élimination de certains effets de seuil. Déjà dans son message, le Conseil voulait économiser 150 millions de francs par an. Le Conseil des Etats alla plus loin. Le Conseil national réalisa des économies pour environ CHF 600 millions par an. Avec des dépenses actuelles annuelles des PC d'environ 5 milliards de francs, l'objectif ne peut être atteint que par des limitations de prestations (dans la prise en charge des coûts pour la garde des enfants et les rabais des primes de la LAMal).

Mais la majorité du Conseil national va encore plus loin. Elle prévoit désormais d'introduire dans le sys-

tème des PC, un seuil de fortune pour bénéficier de PC, de par ex. max. 100 000.– Fr, pour la fortune d'une personne (respectivement max 200 000.– pour un couple). Mais pour une «utilisation désinvolte de la fortune» et pour éviter une «protection de l'héritage», elle ne se gêne pas de recourir à des mesures clairement condescendantes.

Du point de vue de l'ASA, il faut espérer que lors de l'élimination des divergences, le Conseil des Etats corrige, pour les personnes âgées et handicapées avec des ressources modestes, encore la position de «mise sous tutelle» de la part du législateur.



## IMPRESSUM

Président ad intérim de l'ASA  
Karl Vögeli  
info@seniorenfragen.ch

Rédaction  
Margareta Annen-Ruf  
tél. 033 251 36 13  
Margareta.annen-ruf@bluewin.ch  
Production  
Lithouse, 3013 Berne

ASA Association Suisse des Aînés  
Secrétariat  
Ueli Brügger  
Grossmorgen 5, 8840 Einsiedeln  
tél. 079 /434 02 36  
info@seniorenfragen.ch  
www.seniorenfragen.ch